

Commune de MONTRELAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 05 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à 20H00 le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, à la Salle Les Roussoles, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JAMIN Joël Maire, JOUSSET Jean Yves, LUBERT Philippe Adjoints, AUBRY Laurent, BIGOT Noémie, BRIERE Sophie, BROCHARD Francis, GUILLOTEAU Freddy, LECA Stéphane

Absents :

Excusés avec procuration : FOULONNEAU Céline a donné procuration à JOUSSET Jean-Yves

DUTORDOIR Florence a donné procuration à JAMIN Joël

CERISIER Nicole a donné procuration à AUBRY Laurent

Excusés : HAMARD Emilie, GANDON Philippe,

Secrétaire de séance : JOUSSET Jean-Yves

Secrétaire auxiliaire : V.DEROUET

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Date de la convocation : 29/06/2021

Ordre du jour

1- Finances

- a. Délibération Fonds de solidarité logement
- b. Créances éteintes

2- Urbanisme

- a. SDAP
- b. Projet lotissement

3- Personnel

- a. Compte épargne temps
- b. Réforme territoriale

4- Communication

- a. Site internet

5- Enfance-jeunesse

- a. Règlement cantine et périscolaire
- b. Tarifs

6- Divers

Le PV du Conseil Municipal du 10 Mai 2021 est validé.

1- Finances

a. Délibération Fonds de solidarité logement

Rapporteur Mr JAMIN

Mr le Maire indique que chaque année le Département de Loire Atlantique demande une participation de la commune pour le Fond de Solidarité Logement qui sert à maintenir ou à faire accéder les plus précaires dans des logements dignes. Cette année le montant demandé est 69.36€, montant équivalent à 2020.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 69.36€ au titre du Fond de Solidarité Logement et **AUTORISE** le Maire a signé les documents y attenant.

b. Créances éteintes

Rapporteur Mr JAMIN

La Trésorerie d'Ancenis nous a adressé un état des titres irrécouvrables, pour admission en créances éteintes de 215.10€.

Après présentation de l'état par le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADMET** à l'unanimité cette créance éteinte.

2- Urbanisme

a. SDAP

Rapporteur Mr JAMIN

Le Maire indique que toutes les procédures concernant le SDAP sont terminées, la préfecture a émis des prescriptions de travaux à faire rue des hérons dans les cinq ans, problème soulevé lors de l'étude. Ces travaux devront donc être budgétisés prochainement. La commune va prendre l'arrêté d'annexion du SDAP au PLU.

b. Projet Lotissement

Rapporteur Mr JAMIN

Le Cabinet A plus B Urbanisme, s'étant occupé du PLU revient faire des relevés pédologiques pour détecter d'éventuelles zone humides. Etude qui doit être réalisée lors de tous projets d'aménagement.

Mr le Maire indique que la création de fossés pourrait éventuellement être envisagée pour canaliser l'eau qui arrive des champs alentours.

La haie bordant la partie ouest du lotissement devra être en partie taillée afin d'effectuer le bornage. Cette taille doit respecter des dates précises afin de préserver la faune et la flore.

3- Personnel

a. Compte Epargne Temps

Rapporteur Mr JAMIN

Le dossier présenté au Comité Technique du Centre de Gestion le 1^{er} juin a reçu un avis favorable des représentants des collectivités et défavorables des représentants du personnel, Suite à l'avis définitif du Comité Technique le Conseil Municipal peut prendre sa décision (suivre ou ne pas suivre l'avis du Centre de Gestion).

Mr Le Maire indique à nouveau les principes du CET tels que présentés au Comité Technique

Le CET peut être alimenté par :

- des congés annuels y compris les jours de fractionnement (l'agent doit prendre au moins 20 jours de congés annuels dans l'année)

L'unité d'alimentation du CET est une journée entière. L'alimentation du CET est toujours réputée se faire au 31 décembre de l'année.

- Jusqu'à 60 jours épargnés
- Les jours non consommés et qui ne peuvent pas aller sur le CET sont définitivement perdus
- L'alimentation du CET se fait sur demande de l'agent.
- Utilisation des jours uniquement sous forme de congés et de journées entières.
- Pas de monétisation

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le projet de compte épargne temps tel qu'il a été présenté au Comité technique et **AUTORISE** le Maire à transmettre cette information au Centre de Gestion.

b. Réforme territoriale

Mr le Maire indique que la réforme territoriale article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 abroge tous les régimes dérogatoires pour revenir à 1607h pour les agents à temps complet. Sur le pays d'Ancenis, une dérogation donnait depuis 2001 une attribution « de 3 jours de ponts » les amenant à travailler 1582h.

Les communes doivent délibérer sur l'organisation du travail qui sera mis en place en janvier 2022 après avis du comité technique.

Suite à l'avis du comité technique en date du 1^{er} Juin puis du CT complémentaire le 28 juin 2021 concernant la mise en place de la Réforme territoriale. Avis favorable des représentants des collectivités, défavorable des représentant du personnel, le Maire propose de valider le projet construit par la commune à savoir :

- Retour au 1607h obligatoire à partir du 01/01/2022 au lieu de 1582h depuis 2001
- Abrogation des régimes dérogatoires, sur la commune, suppression des trois jours dits « de ponts »
- Mise en place du compte Epargne temps
- Revalorisation de la participation à la prévoyance et/ou mutuelle santé afin de garantir à tous les agents la possibilité de souscrire une prévoyance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le projet de réforme territoriale tel qu'il a été présenté au Comité technique et **AUTORISE** le Maire à transmettre cette information au Centre de Gestion.

4- Communication

a. Site internet

Rapporteur Mr JAMIN

La Commission communication s'est réunie plusieurs fois pour évoquer un nouveau site internet.

Une prise de contact a été effectuée avec le prestataire actuel pour qu'il fasse des propositions à la commune. Les élus de la commission avaient examinés différents sites communaux afin de définir ce qui les intéressait. Le prestataire actuel a proposé plusieurs options : une amélioration du site actuel, ou une refonte complète.

Les élus ont décidé de refondre le site complètement afin d'avoir un site dynamique et intuitif.

Deux missions ont été confiées au prestataire :

- La refonte du site dans un premier temps
- La maintenance, assistance et formation auprès de l'agent gérant le site internet afin qu'elle soit autonome dans la gestion dans un second temps

Mr le Maire indique que le nouveau site pourrait éventuellement être mis en place en fin d'année.

5- Enfance Jeunesse

a. Règlements services municipaux

Rapporteur Mr JAMIN

La commission propose d'ajouter des précisions dans les règlements périscolaire/garderie municipale et restauration scolaire concernant la réservation des services.

Suite à la mise en place du portail famille sur le site internet, les familles pourront réserver les services municipaux directement en ligne avec les mêmes délais d'inscription ou désinscription. Ces précisions sont inscrites dans les règlements.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de valider ces précisions et de permettre de diffuser ce document à toutes les familles.

b. Tarifs

Rapporteur Mr JAMIN

La commission Affaires scolaires n'a pas émis de remarques quant aux changements de tarifs, le bureau municipal souhaite également maintenir les tarifs pour la rentrée 2021-2022.

Catégorie	Enfant	adulte
Tarif	3.80 €	7.00 €

A l'unanimité, les élus ont décidé de fixer les tarifs comme mentionné ci-dessus.

De même, la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire, les ateliers spécifiques et la garderie municipale pour la rentrée 2021-2022.

Accueil périscolaire & Ateliers spécifiques tarifs applicables pour l'année scolaire 2021/2022				
pour la tarification au quart d'heure par système de pointage (Attention tout $\frac{1}{4}$ d'heure commencé est dû)				
Quotient familial	APS - Année 2021/2022			
	$\frac{1}{4}$ d'heure	Première $\frac{1}{2}$ avec gouter	Atelier Spécifique 1h	Retard par $\frac{1}{4}$ h périscolaire (fin 19h) et garderie municipale (fin 12h30)
QF<500	0,45€	1,26€	1,80€	10€
501<QF<680	0,56€	1,58€	2,24€	
681<QF<850	0,67 €	1,89 €	2,68 €	
851<QF<1000	0,73 €	2,06 €	2,92 €	
1001<QF<1150	0,79 €	2,20 €	3,16 €	
1151<QF<1350	0,81 €	2,26 €	3,24 €	
QF>=1351	0,84 €	2,35 €	3,36 €	
Le minimum de paiement mensuel est fixé au seuil de recouvrement du Trésor Public à 15€				
Les enfants dont un PAI alimentaire a été établi bénéficieront d'un tarif par $\frac{1}{4}$ h x 2 (demi-heure indivisible pour le goûter) au lieu de la première demi-heure avec gouter.				
Lors de l'organisation de moments festifs, la facturation d'une heure forfaitaire ($\frac{1}{4}$ h x 4) sans goûter sera appliquée.				

- A l'unanimité, les élus ont décidé de fixer les tarifs comme mentionné ci-dessus.

6- Divers

a. Démission d'un conseiller

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Laurent Mathieu a démissionné le 02/07/2021, le Conseil Municipal siège donc à 14 conseillers.

b. Elections

Mr le Maire remercie les élus qui ont participé aux élections. Il indique également que les personnes sollicitées pour venir participer à la tenue des bureaux de vote ont été satisfaites de leur participation. Les élus indiquent que la participation des citoyens a été également très appréciée. L'opération sera renouvelée pour les prochaines élections.

c. Prise en charge sorties scolaires école

Suite à une rencontre avec l'APE, Mr le Maire indique qu'un accord a été trouvé concernant le financement des sorties scolaires. La municipalité prendra en charge les coûts de transports, L'APE et la coopérative scolaire une partie des frais de l'animation ou entrée de la sortie et qu'une participation sera demandée aux familles. Des solutions seront apportées aux familles les plus modestes afin que tous les enfants puissent bénéficier des mêmes sorties.

Un récapitulatif des sorties et de leur financement (parents, APE, coopérative, Mairie) sera réalisé afin que les parents puisse être informés du financement et comprendre le coût de la sortie et leur participation finale.

d. Horaires de la Mairie

Les horaires de la Mairie pendant les vacances d'été sont 9h/12h du mardi au vendredi, fermé le samedi du 14 juillet au 15 août inclus. La dernière permanence du samedi se fera le 10/07, reprise de ces permanences les semaines paires (28 août).

e. Parole aux conseillers.

Mr LECA demande, si suite à la mutation de la Secrétaire Générale une offre d'emploi avait été diffusée. Mr le Maire indique que l'offre est diffusée sur le site Emploi-Territorial, Pôle emploi ainsi que diffusée auprès des services scolaires de différentes écoles ou universités ayant comme parcours l'administration territoriale.

N'ayant pas d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30, les membres présents ont signé le présent registre.
